

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Derek Casoni](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c8334dc0885a3b4e8c729e03>

Date d'obtention : 2022-02-02 18:27:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La standardisation des interventions par les différents professionnels du milieu scolaire, permet de discerner plus facilement si il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Dans les deux cas le cellulaire est confisquer et remis au policier associer à l'école. Lors d'un acte impulsif, l'intervenant doit saisir le cellulaire. Il peut faire un retour avec la personne, faire de la prévention et suivi avec l'élève. Lors d'un acte malveillant on saisie le cellulaire sans faire d'intervention direct avec l'élève. Dans les deux cas, l'intervenant ne doit jamais regarder les photos pornographique.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Tous les cas sont différent, il faut travailler sur les situations qui ont lieux à l'école, et avec les personnes d'âge mineur

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer le cellulaire de l'investigateur sans lui poser de question sur la situation.